

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 septembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0369**

commune (s) : Dardilly

objet : Aménagement de l'esplanade de la Poste - Acquisition des parcelles de terrain cadastrées AR 67, AR 102, AR 121, AR 122, AR 123, AR 124, AR 125, AR 336 et AR 339, situées avenue de Verdun, chemin de la Liasse, chemin des Ecoliers et appartenant à la Commune

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 28 août 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 8 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à Mme Vullien), Frier, M. Calvel (pouvoir à M. Sellès).

**Commission permanente du 7 septembre 2015****Décision n° CP-2015-0369**

commune (s) : Dardilly

objet : **Aménagement de l'esplanade de la Poste - Acquisition des parcelles de terrain cadastrées AR 67, AR 102, AR 121, AR 122, AR 123, AR 124, AR 125, AR 336 et AR 339, situées avenue de Verdun, chemin de la Liasse, chemin des Ecoliers et appartenant à la Commune**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Situé au coeur de la Commune de Dardilly le long de l'avenue de Verdun, à l'articulation du quartier des Noyeraies au nord et du Bourg au sud, le secteur de l'Esplanade de la Poste apparaît comme un secteur à restructurer en raison d'une organisation viaire au caractère routier, peu lisible et consommatrice d'espace. Les équipements publics environnants sont mal reliés au tissu résidentiel et les circulations "modes doux" rendues difficiles.

Le projet de requalification de ce secteur de l'Esplanade de la Poste a fait l'objet d'études de réalisation dès 2001. Le bilan de la concertation avec les habitants a été approuvé, par délibération du Conseil de communauté du 10 septembre 2012, et la nécessité de mettre en oeuvre ce projet d'aménagement a été confirmée.

La Communauté urbaine de Lyon et la Commune ont souhaité, dans un premier temps, confier la mise en oeuvre de ce projet à un aménageur, dans le cadre d'une concession d'aménagement. La Communauté urbaine de Lyon, par délibération n° 2012-3229 du Conseil du 10 septembre 2012, a confirmé le lancement de cette procédure de consultation en vue de désigner un aménageur, après mise en concurrence.

Au terme de cette consultation qui s'est déroulée au cours du dernier trimestre 2012 et du premier trimestre 2013, les offres finales des 2 aménageurs retenus ont été jugées insatisfaisantes.

Il a été finalement décidé, par délibération du Conseil n° 2014-0341 du 15 septembre 2014, que l'opération d'aménagement serait conduite en régie directe. Dans ce cadre, la Métropole de Lyon aura la charge d'acquérir le foncier nécessaire au projet d'aménagement, de réaliser les travaux d'équipement et de procéder à la démolition des bâtiments existants dans le périmètre de l'opération.

Le projet s'étend sur une surface d'un peu plus de 2 hectares et est délimité par les voies suivantes :

- rue de la Poste et avenue de Verdun au sud et à l'ouest,
- chemin des Ecoliers et section sud du chemin de la Liasse à l'est,
- chemin de la Nouvelle Liasse et limite sud du parking de la maison médicale au nord.

Le projet d'aménagement du secteur de l'Esplanade de la Poste poursuit les objectifs principaux suivants :

- développer et renforcer la centralité du centre-bourg de Dardilly,
- enrichir l'espace par des équipements renforçant la centralité (commerces, services, espaces publics),
- simplifier et organiser la trame viaire pour assurer la lisibilité des déplacements et valoriser les modes doux,

- développer une nouvelle offre de logements répondant aux objectifs du plan local de l'habitat (PLH), en diversifiant le parc de logements pour permettre la mixité sociale.

Pour répondre à ces objectifs, le projet s'appuie sur un programme composé :

- d'équipements publics, notamment des espaces de vie et de convivialité dont une place publique de 2 000 mètres carrés, un square pour enfants, un jardin public, des cheminements piétons, des stationnements,

- de 100 à 130 logements collectifs répartis en logements locatifs sociaux, en logements en accession sociale et en accession libre,

- de commerces et services en rez-de-chaussée pour environ 2 000 mètres carrés.

Ce projet de requalification de ce secteur de l'Esplanade de la Poste nécessite l'acquisition d'emprises foncières qui se réalisera en 3 vagues successives.

Dans un premier temps, la Métropole de Lyon se propose ainsi d'acquérir les parcelles de terrain cadastrées suivantes :

Identification	Localisation	Surface (en mètre carré)
AR 67	65, avenue de Verdun	121
AR 102	65, avenue de Verdun	1 252
AR 336	67, avenue de Verdun	92
AR 339	67, avenue de Verdun	613
AR 121	chemin de la Liasse	366
AR 122	chemin de la Liasse	2
AR 123	chemin de la Liasse	420
AR 124	2, chemin des Ecoliers	1 781
AR 125	63, avenue de Verdun	7
<b>Total</b>		<b>4 654</b>

Il est précisé que la parcelle cadastrée AR 339, issue de la division parcellaire de la parcelle AR 111, n'est pas acquise dans sa totalité par la Métropole de Lyon. La superficie à acquérir de 613 mètres carrés a été déterminée par le document d'arpentage établi par le géomètre le 25 juin dernier.

Il est à noter que la parcelle cadastrée AR 336 provient de l'ancienne parcelle AR 69 à la suite d'une nouvelle numérotation.

L'ensemble de ces parcelles représente une superficie de 4 654 mètres carrés.

Certaines de ces parcelles comportent des bâtiments appartenant à la Commune de Dardilly, libres de toute location ou occupation, voués à la démolition à la charge de la Métropole de Lyon.

A cet effet, 2 permis de démolir ont été obtenus par la Métropole de Lyon le 27 février 2015.

Ils concernent les parcelles cadastrées AR 121 à 125 représentant une superficie totale de 2 576 mètres carrés sur lesquelles est localisé l'ancien centre technique municipal ainsi que les parcelles cadastrées AR 67 et 102 d'une superficie totale de 1 373 mètres carrés sur lesquelles est édifiée l'ancienne école de musique.

S'agissant des parcelles cadastrées AR 336 et AR 339 sur lesquelles est située une maison d'habitation qui a servi de logement de fonction pour les agents de la Commune de Dardilly, une autorisation à déposer un permis de démolir et à procéder à la démolition du bien a été accordée à la Métropole de Lyon par délibération municipale du 28 avril 2015.

Aux termes de la promesse, la Commune de Dardilly céderait les parcelles de terrain cadastrées AR 67, AR 102, AR 121, AR 122, AR 123, AR 124, AR 125, AR 336 et AR 339 à la Métropole de Lyon au prix de 1 968 837,08 € non soumis à la TVA, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 11 juin 2015, figurant en pièce jointe ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant de 1 968 837,08 €, des parcelles de terrain cadastrées AR 67, AR 102, AR 121, AR 122, AR 123, AR 124, AR 125, AR 336 et AR 339, situées avenue de Verdun, chemin de la Liasse, chemin des Ecoliers à Dardilly, d'une surface globale de 4 654 mètres carrés, appartenant à la Commune, dans le cadre de l'aménagement de l'Esplanade de la Poste.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 4P06O2802, le 15 septembre 2014 pour la somme de 11 356 850 € en dépenses et 6 297 185 € en recettes.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) - exercice 2015 - compte 6015 - fonction 515, pour un montant de 1 968 837,08 € correspondant au prix de l'acquisition et de 24 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2015.**